



Appel à projets 2020 – Axe « Alimentation Durable »

Pour une transition agroécologique par l'échange et le partage

La Fondation Daniel et Nina Carasso et ses partenaires, la FADEAR, Réseau CIVAM, la FNCUMA et le réseau TRAME, s'associent pour promouvoir les échanges de pratiques entre agriculteurs, quelques soient leurs trajectoires de développement, et favoriser la diffusion massive de l'agroécologie.

Date limite de dépôt des Notes d'intention reportée au 31 mai 2020.

Créée en 2010, en hommage à Daniel Carasso, fondateur de Danone, et à son épouse Nina, la Fondation Daniel et Nina Carasso agit en France et en Espagne. Elle révèle, soutient, accompagne et relie les femmes et les hommes qui osent regarder et construire le monde autrement dans les domaines de l'Alimentation Durable et de l'Art Citoyen. Sur la thématique de l'Alimentation Durable, la Fondation accompagne actuellement plus de 180 projets qui font émerger des pratiques plus durables, de la graine au compost, pour permettre un accès universel à une alimentation saine et respectueuse des personnes ainsi que des écosystèmes. La Fondation Daniel et Nina Carasso est une fondation familiale, sous l'égide de la Fondation de France. Elle est indépendante de toute société commerciale.

www.fondationcarasso.org.

La Fondation lance son Programme « *Pour une transition agroécologique par l'échange et le partage* » pour promouvoir les échanges de pratiques entre agriculteurs, quelques soient leurs trajectoires de développement, et favoriser la diffusion massive de l'agroécologie.

Ce programme est doté par la Fondation d'un financement pluriannuel. Il est structuré autour de :

- 3 appels à projet annuels en 2020, 2021 et 2022 ;
- Un financement dédié à la capitalisation des apprentissages des projets financés, afin d'appréhender leurs impacts, de diffuser les connaissances susceptibles d'accélérer la transition agroécologique.

Cet appel à projets est doté par la Fondation Daniel et Nina Carasso d'un budget de 400 000 €. Il est lancé en partenariat avec la FADEAR, le Réseau CIVAM, la FNCUMA et le réseau TRAME.



Créée par des paysannes et des paysans en 1984, la Fédération des Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural regroupe 64 associations réparties sur l'ensemble du territoire. Leur mission : former les paysannes et les paysans, permettre l'installation de nouveaux paysan.ne.s et promouvoir les différents aspects de l'agriculture paysanne. Nos associations proposent des accompagnements différents selon les régions, mais partagent une même approche : privilégier le travail collectif et la solidarité, accueillir tous les porteurs de projets sans discrimination.

www.agriculturepaysanne.org.



Réseau fédératif des Cuma de France (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) au service de l'agriculteur et de son autonomie, qui développent au-delà de la mécanisation, des projets territoriaux. Plus de 10 000 coopératives de proximité, plus

d'1 agriculteur sur 3, et un réseau de 75 fédérations dédiées à l'accompagnement des groupes.

<http://www.cuma.fr/>



Réseau CIVAM constitue une organisation nationale de près de 140 associations, qui emploient 250 animateurs-accompagnateurs en 2019 et qui œuvrent depuis 60 ans pour des campagnes vivantes. Les CIVAM agissent pour une agriculture plus économe et autonome, une alimentation relocalisée au cœur des territoires et des politiques agricoles, pour l'accueil de nouvelles populations et pour la préservation des ressources. Leur mission : animer et accompagner les projets collectifs et durables qui contribuent à dynamiser le tissu socio-économique rural. www.civam.org

3



L'association nationale de développement agricole et rural, Trame a pour adhérents la FNGeda, l'association des Salariés Agricoles, l'APAD, l'AAMF et l'ACF. Ses missions sont :

- Accompagner et former des groupes d'agricultrices, d'agriculteurs et de salariés agricoles dans l'émergence, le montage et la mise en œuvre des projets collectifs.
- Favoriser les échanges entre eux.
- Explorer de nouvelles activités agro-écologique : méthanisation, agriculture de conservation des sols, compostage, magasins de producteurs, santé du troupeau...
- Informer, accompagner et former les accompagnateurs de collectifs agricoles (conseillers, animateurs), notamment via la revue Travaux-et-Innovations.

<https://webtrame.net/trame>

NOTRE VISION DE L'AGROÉCOLOGIE

Dans le cadre de cet appel à projet, l'agroécologie n'est pas considérée comme une forme particulière d'agriculture ou un ensemble déterminé de pratiques mais plutôt comme une vision pouvant transformer toutes les formes actuelles d'agriculture et comme une inspiration sur les chemins pour y parvenir. Elle impose cependant de profonds changements dans la façon d'analyser, d'évaluer et de concevoir tant les pratiques agricoles que les systèmes de production et d'échange avec l'aval:

- L'abandon de la recherche de solutions standardisées au profit d'une diversité de systèmes à construire par les acteurs eux-mêmes, dans chaque contexte écosystémique et socio-économique, et notamment par les agriculteurs à l'échelle de territoires ;
- L'intégration de tous les niveaux dans lesquels opèrent les processus écologiques et socio-économiques de l'agroécologie : la parcelle / le champs (lieu des interactions eau, sol, plantes, animaux...), la ferme agricole / le bateau de pêche (unité de gestion et de vie), le territoire / la zone de pêche (échelle d'organisation du paysage, des relations sociales de proximité, des systèmes alimentaires et de maîtrise des flux et impacts sur les ressources) ; la planète (impacts environnementaux et économiques globaux) ;
- L'association des savoirs empiriques et des connaissances scientifiques afin de produire des connaissances appropriables par le plus grand nombre ;
- Une réinscription des pratiques dans le temps long, celui des processus écologiques (croissance d'un arbre, d'une population de poisson, maintien ou restauration d'un sol de qualité, changement climatique...), celui des acteurs (nouveaux apprentissages et compétences à acquérir pour les agriculteurs, les pêcheurs, les chercheurs et accompagnateurs...) et enfin celui des institutions (gouvernance, nouveaux référentiels de politiques publiques).

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Dans le cadre de cet appel à projets, les termes « agriculture », « agriculteurs » se réfèrent à tous les types de production, y compris l'élevage, la pêche, l'aquaculture, l'agroforesterie etc.

Si l'agriculture française a historiquement été sollicitée par les pouvoirs publics et la société pour assurer l'autonomie alimentaire des populations, des signaux d'alarmes de plus en plus clairs et visibles ont amené des acteurs à prendre conscience des limites du modèle agricole basé sur des pratiques standardisées, et sur l'utilisation intensive de ressources.

Notre agriculture et notre alimentation sont au croisement de multiples (dés)équilibres : leurs formes les plus intensives et industrielles contribuent à la dégradation de la biodiversité, au dérèglement climatique, aux pandémies d'obésité, de maladies cardiovasculaires et de cancers. Elles paupérisent une partie des agriculteurs, vident les campagnes, tandis que se concentrent les pouvoirs économiques et que se creusent les inégalités. Une part croissante des consommateurs souhaite un changement profond et rapide.

Des efforts toujours plus vigoureux sont déployés de la part de très nombreux agriculteurs, de la société civile, d'institutions, des mangeurs et citoyens. Les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et aquaculteurs sont interpellés par ces enjeux, la majorité souhaite accélérer collectivement leur transition vers des formes d'agriculture plus respectueuses des personnes et des écosystèmes, des formes plus résilientes, autonomes. Cette transition massive doit s'appuyer sur les expériences singulières de chaque agriculteur qui, dans tous les réseaux agricoles, expérimente des pratiques agroécologiques. Les agriculteurs ont éprouvé leur pertinence, leurs résultats, ils disposent de retours d'expérience, de connaissances agronomiques précieuses et utiles pour leurs confrères qui souhaitent s'engager dans la transition agroécologique.

5

Fondation Daniel et Nina Carasso, la FADEAR, le Réseau CIVAM, la FNCUMA et le réseau TRAME s'associent pour promouvoir à travers cet appel à projets une transition massive vers l'agroécologie par l'échange et le partage entre des collectifs d'agriculteurs. Cet appel à projets vise à soutenir les échanges d'expériences entre des collectifs d'agriculteurs issus de trajectoires de développement différentes, n'ayant pas l'habitude de pratiquer entre eux des échanges, et souhaitant s'enrichir mutuellement de leurs pratiques agroécologiques respectives.

Cet appel vise à soutenir des échanges entre **des collectifs d'agriculteurs ayant adopté des démarches de développement différentes** du point de vue de leurs motivations, de leurs fonctionnements et de l'accompagnement de leurs trajectoires. Il vise à connecter les communautés d'agriculteurs intéressées pour s'engager plus avant dans la transition agroécologique et celles bénéficiant d'un retour d'expérience significatif, afin de nourrir leurs connaissances respectives. L'appel s'adresse donc à des collectifs désireux de s'ouvrir vers des collectifs en dehors de leurs réseaux habituels, et avec qui ils n'ont pas l'habitude d'échanger. Nous recherchons des projets initiés et élaborés par les collectifs d'agriculteurs eux-mêmes **dans une logique ascendante**.

Cet appel à projets n'est pas restreint aux 4 partenaires de l'appel à projets. Il est ouvert à tous les collectifs, qu'ils soient issus d'organismes de développement, d'organismes de représentation, de l'enseignement agricole et toutes autres formes de regroupement d'agriculteurs. Les collectifs peuvent être formels ou informels, faire partie de réseaux locaux, nationaux ou non. **Les projets et structures bénéficiant des fonds de la Fondation doivent cependant répondre aux critères d'éligibilité de la Fondation (voir plus bas)**. Il appartient aux collectifs d'agriculteurs intéressés d'identifier si besoin une structure éligible pour porter le projet.

Ces échanges doivent avoir pour objectif principal la diffusion de savoirs empiriques, techniques et de pratiques agroécologiques adaptés au territoire. Nous souhaitons que les collectifs d'agriculteurs puissent échanger sur leurs pratiques agroécologiques, présenter mutuellement leurs retours d'expériences et les résultats (économiques, écologiques, etc.) de ces pratiques, débattre de leurs pertinences et de leurs répliquabilités. Ces échanges peuvent se nourrir des enjeux propres au territoire, et permettre par exemple d'identifier des synergies entre les agriculteurs et les types de productions différents sur le territoire considéré, par exemple certaines productions produisant en excès de la matière organique dont d'autre auraient besoin.

Les échanges entre agriculteurs et l'objectif de la diffusion de savoirs empiriques, techniques et de pratiques agroécologiques adaptés au territoire sont centraux. Ces échanges peuvent éventuellement aussi permettre un dialogue entre les agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, questionner le rôle des agriculteurs pour ses habitants. Les projets peuvent donc associer d'autres acteurs des territoires : les consommateurs, associations de protection de l'environnement, enseignement agricole, collectivité territoriale etc.

Les méthodes pour parvenir aux objectifs doivent privilégier les échanges entre agriculteurs. Les échanges doivent s'opérer à des échelles pédoclimatiques et socio-économiques pertinentes (un territoire, un bassin de production, un bassin versant, un territoire de projet etc.). Ces méthodes sont multiples : elles peuvent inclure du démarchage de collectifs d'agriculteurs, des méthodes originales de médiation et d'animation, des ateliers de travail, des visites de fermes ou des voyages d'étude, elles peuvent être en partie dématérialisées etc. Ces échanges peuvent

impliquer les conseillers agricoles, des experts et autres personnes extérieures aux collectifs d'agriculteurs afin de favoriser le dialogue et l'appropriation des échanges. Quelle qu'elle soit, une attention sera portée à la qualité des méthodes d'animation de ces échanges.

Nous encourageons les projets visant la pérennisation de mécanismes d'échanges entre ces collectifs et des échanges de retours d'expérience sur le temps long, après le soutien financier demandé.

Les projets proposés sont encouragés à se munir de mécanismes de suivi de l'évolution des connaissances des agriculteurs, de leurs pratiques, de leurs perceptions des enjeux tout au long du projet.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

A qui s'adresse cet appel à projets

Cet appel à projets n'est pas restreint aux partenaires de l'appel. Il est ouvert à toutes les structures éligibles et proposant un projet répondant aux critères de l'appel.

7

Les **structures éligibles** pour cet appel à projets sont des organisations à but non lucratif, telles que :

- des associations d'intérêt général (éligibles aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts) ;
- des fondations, des fonds de dotation ;
- des laboratoires de recherche publics ou issus d'organisations à but non lucratif (éligibles aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts) ;
- des collectivités territoriales (hors Région, Département, Métropoles).
- Des communautés de communes

Les collectifs d'agriculteurs, s'ils ne sont pas organisés par une structure d'intérêt générale, doivent faire appel à une telle structure pour porter et mettre en œuvre le projet. La structure porteuse du projet, responsable du projet vis-à-vis de la Fondation, peut s'entourer de partenaires opérateurs et former un consortium qu'il coordonne. Dans ce cas, le porteur de projet reçoit l'intégralité du financement, pour ensuite le redistribuer entre les partenaires éligibles aux dispositions sur le mécénat (voir article 200 et 238bis du Code général des impôts). Le consortium peut également comprendre des acteurs non éligibles, comme des acteurs privés lucratifs. Ces derniers ne pourront pas bénéficier de financement de la Fondation.

Les critères et les procédures internes de la Fondation Daniel et Nina Carasso auxquels doivent souscrire les porteurs de projet sont détaillés dans le document « [Faire une demande de financement à la Fondation Daniel et Nina Carasso](#) ».

La conformité des projets avec les **critères généraux obligatoires** de la Fondation est un préalable indispensable pour postuler à cet appel à projets. Ces critères sont détaillés dans le document « Faire une demande de financement à la Fondation Daniel et Nina Carasso ». La Fondation est très vigilante quant à la cohérence de ses deux axes – Alimentation durable et Art citoyen – et des programmes de chacun des axes. C'est pourquoi, elle doit chaque année refuser de nombreux projets qui ne correspondent pas aux objectifs recherchés. Le porteur de projet est donc invité à bien mesurer l'adéquation de son projet aux objectifs et critères de cet appel à projet.

Les candidatures qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité ou aux critères généraux obligatoires des projets ne seront pas retenues.

Critères d'évaluation des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une sélection grâce à l'évaluation des critères suivants :

- **Objectif du projet :** L'objectif principal du projet est la diffusion massive de pratiques agroécologiques.
- **Genèse du projet :** La construction et la mise en œuvre du projet sont réalisées suivant une logique ascendante : Le projet est initié et élaboré par les collectifs d'agriculteurs (y compris éleveurs, pêcheurs, aquaculteurs), motivés à échanger entre eux en vue d'enrichir leurs pratiques agroécologiques de leurs retours d'expériences respectifs. Ces collectifs participent à la gouvernance du projet.
- **Diversité des Collectifs d'agriculteurs :** Le projet rassemble des collectifs d'agriculteurs ayant des démarches et des trajectoires de développement différentes, du point de vue de leurs motivations, de leurs fonctionnements et de l'accompagnement de leurs trajectoires, et n'ayant pas l'habitude de pratiquer entre eux des échanges sur leurs pratiques. La complémentarité des collectifs est appréciée en prenant en compte la multi-appartenance des agriculteurs à une diversité de groupes et de réseaux. Les échanges peuvent permettre d'identifier des synergies entre des types de productions différentes, par exemple certaines productions produisant en excès de la matière organique dont d'autre auraient besoin.
- **Impact à long terme :** Le projet vise à amorcer des collaborations pérennes entre ces collectifs, au-delà de la durée du financement de la Fondation. Les collectifs engagés dans le projet s'approprient les structures d'échange mises

en place, les font vivre, les entretiennent et les renforcent. Les mécanismes de suivi de l'évolution des connaissances des agriculteurs, de leurs prises de conscience, de leurs pratiques tout au long du projet sont encouragés. Les projets prenant en compte la problématique du renouvellement des générations d'agriculteurs et favorisant les dynamiques de transmission des fermes seront encouragés.

- **Territorialisation du projet :** Le projet se déroule en France (y compris outre-mer), sur un territoire en cohérence avec les échanges prévus dans le projet : Il s'inscrit dans une zone pédo-climatique et socio-économique pertinente pour favoriser la diffusion de pratiques agroécologiques : un territoire, un bassin de production, un bassin versant etc. L'intégration du projet dans une démarche agricole ou alimentaire territoriale plus large (un Projet Alimentaire Territorial, un projet de développement agricole etc) est encouragée, de même que la participation dans le projet des acteurs non agricoles de ces démarches territoriales (les consommateurs, les collectivités etc.).
- **Qualité du montage du projet :** Les actions proposées concourent et suffisent à l'atteinte de l'objectif du projet. Les moyens mis en œuvre sont adéquats pour le mener dans de bonnes conditions. Les imprévus sont minimisés et anticipés. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'animation des échanges.
- **Valorisation du projet :** Les livrables du projet sont libres de droits et profitent au plus grand nombre. Le projet intègre des actions de diffusion des résultats afin de disséminer ceux-ci à la communauté d'acteurs intéressée, notamment aux agriculteurs de la zone géographique considérée, mais également et au-delà à travers les réseaux auxquels appartiennent les collectifs d'agriculteurs impliqués.
- **Calendrier du projet :** le financement peut permettre d'amplifier un projet existant ou de lancer un nouveau projet. Le financement est consommable jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard.
- **Financement demandé :** le montant demandé à la fondation pour l'ensemble du projet n'excède pas 30 000 euros par an, sur 3 ans maximum (soit un total maximum de 90 000 euros). Le financement apporté par la Fondation doit être cofinancé : la Fondation apporte au maximum 67% du budget global du projet. Les financements de la Fondation peuvent financer des dépenses engagées à partir de la date de diffusion des résultats de l'appel à projets (voir chapitre suivant). Le financement demandé peut couvrir tous types de dépenses (y compris des dédommagements sous forme de perdiems pour permettre aux agriculteurs de dégager du temps).

- **Agenda 2030 pour le développement durable :** sans que cela soit une conditionnalité pour un financement de la part de la Fondation, celle-ci est attentive aux projets qui intègrent la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD) dans leur action.
- **Diversité et Parité :** sans que cela soit une conditionnalité pour un financement de la part de la Fondation, celle-ci est attentive aux projets qui intègrent les questions de diversité et de parité dans leur action, que ce soit au niveau de la gouvernance des structures et des projets ou au niveau des bénéficiaires des actions.

CALENDRIER ET METHODE DE SELECTION

L'appel à projets se déroule en 2 temps : Les candidats déposent dans un 1^{er} temps une Note d'intention, synthétique, qui fait l'objet d'une présélection. Les candidats présélectionnés sont ensuite invités à déposer un Dossier de demande de financement complet qui fera l'objet d'une sélection finale.

Comment déposer une Note d'intention

10

- **Etape 1 :** vérifiez que votre projet répond bien aux objectifs et critères de la Fondation et de l'appel à projets ;
- **Etape 2 :** lisez attentivement le document « [Faire une demande de financement à la Fondation Daniel et Nina Carasso](#) » ;
- **Etape 3 :** Créez ou activez votre compte sur le [Site de dépôt de dossier de la Fondation](#) ;
- **Etape 4 :** Complétez et validez votre Note d'intention en ligne.

Nouveau Calendrier de la sélection

- **Report de la date limite de dépôt de la Note d'intention au 31 mai 2020** (au lieu du 15 Avril) ;
- Présélection des projets et retour aux candidats : **au plus tard le 30 Juin 2020** (au lieu du 15 mai) ;

Les autres étapes sont inchangées :

- Pour les projets présélectionnés, dates limite de dépôt du Dossier de demande de financement complet : **6 Septembre 2020 ;**

- Instruction du dossier par un consultant : **Septembre à mi-octobre 2020.** L'instruction du dossier est effectuée par un consultant indépendant de la Fondation et de ses partenaires, et qui a pour mission d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses du porteur de projet et de la candidature ;
- Evaluation, sélection et diffusion des résultats : **Au plus tard le 30 Novembre 2020. La sélection des lauréats est effectuée par un Jury composé d'experts indépendants de la Fondation et de ses partenaires.** Il s'appuie sur les Dossiers de demande de financement complets, les rapports des instructeurs et sur son expertise sur le sujet pour évaluer les projets et émettre une recommandation à la Fondation. La décision finale est prise sur la base de ces recommandations par le Comité Exécutif de la Fondation.

ACCOMPAGNEMENT et SUIVI DES LAUREATS

Le diagnostic effectué par l'instructeur peut aboutir, lors de la sélection, à une proposition d'accompagnement faite au porteur de projet et intégralement prise en charge par la Fondation en plus du financement octroyé. Cette proposition d'accompagnement a pour objectif de soutenir le porteur en lui permettant de renforcer un point particulier (expertise, capacité de déploiement, de collecte de fonds etc.). Nous proposons également de la mise en réseau (voir le document « Faire une demande de financement à la Fondation Daniel et Nina Carasso »). **Nos propositions d'accompagnement n'ont pas de caractère obligatoire, et leur refus ne compromet pas l'obtention du financement octroyé.**

11

Un séminaire d'accueil sera organisé en début 2021 pour l'ensemble des lauréats.

Les lauréats feront l'objet d'un suivi individuel et collectif : la Fondation et ses partenaires suivront individuellement les projets et leurs résultats. Pour rappel (voir « [Faire une demande de financement à la Fondation Daniel et Nina Carasso](#) »), les procédures régissant les relations de la Fondation avec les lauréats impliquent pour ces derniers :

- L'élaboration d'un rapport narratif et financier annuel conditionnant chaque tranche de financement ;
- L'obligation de communiquer sur le partenariat ;
- L'obligation de suivre la gestion (administrative, financière et logistique) liée au projet, cette dernière pouvant faire l'objet d'un audit ;
- Une flexibilité budgétaire (100% au sein de chaque chapitre budgétaire, et 30% entre les chapitres) permettant de faciliter l'évolution du projet.



Les lauréats pourront également être sollicités pour participer à des travaux de capitalisation collectifs et des évènements pour communiquer sur leurs projets et leurs résultats à la fin de leurs projets.

A l'issue du financement, la Fondation se réserve le droit de contacter directement les lauréats pour prolonger le partenariat engagé.

CONTACT

Adressez un email à contact@fondationcarasso.org portant en objet « AP agroécologie - nom de votre structure », en mentionnant votre numéro de dossier dans l'email.